



Bruxelles, le 26 janvier 2006
JE D(2005)

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU CLP « 16-05 » DU 22 NOVEMBRE 2005

Mme Isa Birke préside la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté moyennant l'ajout en divers, d'un point sur le déménagement à la Tour Madou et des ateliers à Haaren.

2. Pour information compte rendu définitif de la réunion « 12-05 » du 13 septembre 2005.

3. Communications du bureau :

Résultat du CCP des 20 et 21 octobre et remaniement du calendrier pour 2005 et 2006

La Présidente informe que le CCP a nommé un nouveau président en la personne de M. Sebastiani et signale la nouvelle composition du bureau. Elle indique que parmi les points traités la discussion a porté sur la certification et la suppression de l'échelon du président du CCP qui a été acceptée par M. Chêne. Le CCP va envoyer une lettre aux CLP concernant les panels de sélection des agents contractuels afin de trouver les meilleures pratiques et faciliter leur application aux plus petits comités. Elle indique également que le calendrier des réunions a été réduit pour des raisons budgétaires.

Déménagement de la DGT

La Présidente informe que trois assemblées générales ont eu lieu, dont la dernière le 21 novembre, qui a décidé d'une action de grève, suite au refus du recours de M. Lönnroth auprès de l'OIB. Elle rappelle que l'installation du troisième pôle à Evere avait été abandonné, puis réhabilité malgré la décision de la Commission de 2003. La grève a lieu ce jour à 11h30 un rassemblement est prévu dans le hall du Berlaymont. Elle rappelle que le CLP doit défendre tous les collègues et que le personnel qui est à Evere veut y rester. Elle souligne que le CLP a essayé au maximum d'avoir de meilleures conditions pour les services. A son avis, cette grève est également une réaction à la situation plus générale de la DGT, aux conditions de travail, statistiques, etc...

M. Sebastiani indique que les délégations du SCIC et de la DGT n'ont pas un rôle clair car elles s'attribuent un rôle de négociation qui ne revient qu'aux OSP. La DPT ne peut donc pas convoquer une grève car elle n'est pas reconnue par l'Administration en tant que délégation professionnelle.

M. Napolitano propose de convoquer la DPT au CCP pour faire un compte rendu afin d'éviter qu'elle se comporte en électron libre.

Mme Vassila-Souyoul indique que les membres de la DPT sont très conscients du problème et savent qu'ils ne peuvent pas convoquer une grève. S'ils acceptent la proposition de l'US c'est pour cette raison.

Mme Dricot constate que la DPT, consciente de ne pas être un syndicat, a profité de l'opportunité.

La Présidente rappelle que la DPT est du ressort du CCP, mais que le CLP est également concerné quand il s'agit d'une question de bâtiment à Bruxelles.

Informatisation des élections du CLP de Bruxelles

La Présidente informe que le CLP a reçu une note de M. Gerstenlauer pour indiquer que la DG ADMIN n'allait pas informatiser les prochaines élections. Elle indique que certaines OSP ont réagi à la note et que le CLP va demander des urnes sécurisées pour éviter les problèmes du passé. Elle souligne que l'Assemblée générale doit avoir lieu en décembre et que le CLP doit avancer dans la préparation des élections.

Ecoles Européennes

La Présidente indique que le CLP a écrit au Président Barroso pour demander un entretien avec des représentants des autres Institutions présentes à Bruxelles afin de présenter les pétitions recueillies. Le CLP a reçu une réponse indiquant que M. Barroso avait une agenda très chargé et que les représentants du personnel seraient reçus par son Chef de cabinet.

4. Calendrier des réunions du CLP en 2006

Mme Escale indique que le calendrier est représenté suite aux changements de calendrier du CCP. La seule modification avec l'ancienne proposition est la date du 5 septembre. Si le calendrier du CCP était encore modifié, le CLP pourrait être amené à revoir le sien.

La Présidente constate que le nouveau calendrier est adopté.

5. Politique de mobilité pour le personnel de Bruxelles

La Présidente indique que le bureau a préparé un projet d'avis en relevant ce qui semblait positif dans le projet de communication. Elle souligne par contre qu'il n'y a pas de budget prévu avant 2007, que la question du parking reste floue et que la représentation du personnel n'est pas impliquée dans le processus de suivi. Elle note un progrès sur l'utilisation des vélos ainsi que l'installation de douches et de vestiaires. L'avis demande la mise sur pied d'un groupe de travail pour assurer le suivi et inscrire la politique de mobilité dans le cadre de la politique générale.

Mme Vassila-Souyoul considère que la représentation du personnel doit exiger de la Commission la cohérence dans ses décisions, par exemple elle a déclaré l'abandon de la rue de Genève et maintenant prend une décision en totale contradiction avec ses décisions antérieures.

Mme Mormile considère que la Commission a préparé des lignes directrices qui ne représentent pas un véritable plan de mobilité. Elle pense que le document présenté ne suffit pas en laissant la gestion à l'OIB. Les mesures doivent tenir compte des trajets entre le domicile et le bureau ainsi que les autres infrastructures. Une analyse sur les déplacements du personnel doit être effectuée afin de mettre les mesures en rapport. Le paiement des transports en commun à 50 et 60 % est insuffisant. Elle suggère de demander que le groupe de travail soit paritaire. Elle souligne que le Conseil d'administration de l'OIB n'a jamais abordé une vraie discussion sur ce problème, d'où l'importance du groupe de suivi paritaire pour élaborer des plans à court, moyen et long termes.

Mme Pretzenbacher souligne que l'augmentation progressive de la contribution aux coûts des transports publics doit aller vers une prise en charge totale pour ceux qui abandonnent la voiture privée.

M. Mazza appuie la position de Mme Mormile et regrette que le plan de mobilité ne soit pas accompagné de statistiques.

M. Sebastiani constate que le document apporte des améliorations, par exemple le remboursement des transports en commun. Le groupe de travail paritaire doit être établi pour faire un vrai plan de mobilité. Certaines de nos revendications ont été prises en compte, mais il reste encore des choses à faire, afin d'arriver le plus vite possible au transport entièrement gratuit sur un plus long terme. Il souligne que le CLP peut demander la mise sur pied d'un comité paritaire et que le CCP décidera de la nécessité d'instaurer un comité global ou par lieu.

Mme Birke souligne que l'OIB monopolise les contacts avec les autorités locales et ne veut pas que la représentation du personnel assiste aux entretiens. Pourtant, l'amélioration du service est un facteur essentiel pour convaincre les collègues d'abandonner leurs voitures privées et le CLP avait demandé son implication dans ce domaine. Elle constate qu'il n'y a pas d'objection au projet d'avis et que ce dernier est adopté à l'unanimité.

6. Fermeture de l'économat « Delhaize »

La Présidente rappelle le contenu de la note de M. Chêne qui indique qu'un magasin similaire au GB express Parlement serait prévu dans le futur JECL.

Mme Henrotte demande quelles ont été les dispositions prises pour le personnel qui travaille au Delhaize et qui était employé à l'ancien économat.

Mme Dricot soutient la demande de Mme Henrotte et suggère de demander de remettre sur pied un économat tel qu'il existait avant 2001, puisque les fonds sont toujours disponibles.

M. Adurno indique que lors du dernier COPAS, la DG ADMIN a mentionné chercher une solution pour les fonds qui en fait s'élèvent à 165 millions FB, soit 4 millions d'euros, car la réouverture de l'économat n'est pas possible. Il signale que la Rotonde va être

remise sur pied au Van Maerlandt et que l'ouverture sera faite avec une grande publicité. La salle de sport fera également partie du complexe. Il signale que la prochaine réunion du COPAS aura lieu le 13 décembre.

Mme Escale regrette que la Commission installe des structures sociales pour ses fonctionnaires dans des locaux qu'elle n'occupera plus puisque le Van Maerlandt va être en grande partie repris par le Comité des Régions, qu'en plus ce bâtiment n'est pas central et très mal desservi par les transports en commun.

M. Mazza pense que le CLP doit écrire à M. Chêne pour s'inquiéter du sort du personnel, car ils vont être réengagés dans la chaîne Delhaize et perdre tous leurs avantages. Il appuie la proposition de demander à la Commission de rouvrir l'économat, bien qu'une question devrait être préalablement posée à M. Chêne sur la fréquentation du GB du Parlement.

La Présidente conclut que le CLP s'informerait du sort du personnel.

7. Comités paritaires dépendants du CLP

CSHT :

M. Mazza informe que le CSHT sera saisi du document sur la politique d'hébergement après son approbation par l'OIB le 29 novembre. Il semblerait qu'une diminution de la surface des bureaux par personne soit prévue en mesurant l'espace de mur à mur au lieu de procéder au mesurage du tapis. La nouvelle politique d'hébergement prévoit des mesures pour le personnel employé à mi-temps ou effectuant du télétravail. En outre elle laisserait aux directeurs généraux la possibilité de déterminer eux-mêmes les surfaces attribuées calculées sur 10 m² par fonctionnaire et 40 m² pour les directeurs, en outre les locaux d'archives pourront être transformés en salles de réunion. Il suggère d'organiser une coordination avec le CLP de Luxembourg.

M. Rosati souligne que l'OIB désire implanter les bureaux paysagers.

M. Adurno souligne que chaque fonctionnaire doit disposer d'un espace de vie minimum. Il signale que le CSHT a effectué la visite de quelques immeubles dont un à Genève. Il signale que le bâtiment Honeywell abritera les ateliers de reproduction.

8. Désignations

Les désignations courantes sont adoptées.

Mme Henrotte pense qu'il y a plus de désignations pour l'US/SFE que pour l'Alliance et demande si les questionnaires des sélections sont exploités.

Mme Escale répond que toutes les demandes de sélection sont enregistrées dès leur arrivée et que la répartition est parfaitement appliquée à 50% pour chaque OSP. Le fait que sur le document présenté la balance penche en faveur d'une OSP n'est pas représentatif de la situation réelle.

Mme Pretzenbacher qui a examiné les questionnaires indique qu'il y a très peu d'avis négatifs, que seulement un tiers des checks lists sont remplies et que les gens nommés ne sont pas bien formés.

M. Sebastiani rappelle que le CCP va regrouper toutes les informations de tous les CLP et les analyser.

9. Divers

Tour Madou :

M. Mazza indique que le CSHT et le CLP ne sont pas informés. Il semblerait que la DG Emploi, suite à la demande de son Directeur général ira dans ce bâtiment mais que le personnel n'est pas informé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire